

*Positionner le dialogue social dans la mise en œuvre de la  
politique d'égalité professionnelle*

**Action 3 :  
Mettre en place un plan d'actions égalité professionnelle**

**Objectifs poursuivis**

- Définir des objectifs et un mode opératoire
- Assurer un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts RH
- Alimenter et animer le dialogue social

**Mesures**

- Mettre à disposition/utiliser des modèles de recensement avec indicateurs, des trames de plan, des outils de présentation, des ressources documentaires et des contacts spécialisés
- Accompagner ces démarches via le réseau de référents Egalité professionnelle des CDG/collectivités
- Soumettre cette feuille de route aux Comités Techniques
- Mettre en avant les bonnes pratiques

**Période de mise en œuvre**

**2015/2020**